

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 50156

Numéro SIREN : 501 302 129

Nom ou dénomination : A. DE FUSSIGNY

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 2834



BILAN ACTIF

Le Pape capotes a' (62) m. d.
[Signature]

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ACTIF	Valeurs au 31/03/23			% de l'actif	Valeurs au 31/03/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles				2			2
Frais d'établissement	64 230	64 230					
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	263 743	70 113	193 630		188 576		
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles				6			6
Terrains							
Constructions	411 877	218 303	193 573		193 208		
Installations tech., matériel & outillages	1 793 637	1 596 451	197 186		158 991		
Autres immobilisations corporelles	449 558	341 723	107 835		100 959		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes					33 664		
Immobilisations financières (2)							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	500		500		500		
Prêts							
Autres immobilisations financières	11 667		11 667		11 667		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 995 211	2 290 820	704 391	8	687 565	8	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				75			57
Matières premières et autres appro	6 055 678		6 055 678		4 591 580		
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis	471 649		471 649		279 012		
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances				7			30
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	659 954	75 776	584 179		2 298 448		
Autres créances (3)	33 501		33 501		297 195		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	886 584		886 584	10	428 601		5
Charges constatées d'avance (3)	24 086		24 086		23 766		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 131 452	75 776	8 055 676	92	7 918 603	92	
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	11 126 663	2 366 596	8 760 067	100	8 606 167	100	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF	Valeurs au 31/03/23	% du passif	Valeurs au 31/03/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	500 000	6	500 000	6
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	18 433		18 433	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-20 617		-157 892	-2
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	862 302	10	137 275	2
SITUATION NETTE	1 360 118	16	497 815	6
Subventions d'investissement	5 439		6 439	
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 365 556	16	504 254	6
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 567 116	29	3 370 426	39
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 935 797	22	1 935 797	22
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 650 204	19	1 014 952	12
Dettes fiscales et sociales	411 571	5	193 672	2
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			216	
Autres dettes	829 823	9	1 586 849	18
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	7 394 511	84	8 101 913	94
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	8 760 067	100	8 606 167	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

1 510 505

5 884 006

2 245 984

5 855 929

100 000



COMPTE DE RÉSULTAT

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	13 996 118	100	10 881 991	100	3 114 127	29
dont à l'exportation : 13 857 479		99		100		
Montant net du chiffre d'affaires	13 996 118	100	10 881 991	100	3 114 127	29
Production stockée	192 637	1	125 917	1	66 720	53
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	17 254		33 484		-16 230	-48
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	120 053	1	28 302		91 751	324
Autres produits	19		91		-71	-78
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 326 082	102	11 069 785	102	3 256 297	29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	22 122		122 213	1	-100 091	-82
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 624 789	83	7 767 081	71	3 857 707	50
Variation de stocks	-1 496 048	-11	-94 989	-1	-1 401 060	
Autres achats et charges externes	1 562 869	11	1 693 710	16	-130 841	-8
Impôts, taxes et versements assimilés	35 299		18 364		16 936	92
Salaires et traitements	790 225	6	761 947	7	28 278	4
Charges sociales	273 153	2	264 771	2	8 382	3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	135 365	1	98 957	1	36 408	37
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	75 776	1			75 776	
Dotations aux provisions						
Autres charges	44		20		24	118
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	13 023 594	93	10 632 075	98	2 391 519	22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 302 488	9	437 710	4	864 778	198
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change	16		29		-14	-46
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	16		29		-14	-46
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	120 080	1	127 332	1	-7 252	-6
Différences négatives de change	119		36		82	226
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	120 199	1	127 369	1	-7 169	-6
RÉSULTAT FINANCIER	-120 183	-1	-127 339	-1	7 156	6
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 182 305	8	310 371	3	871 934	281
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	606		21 000		-20 394	-97
Sur opérations en capital	4 333		25 978		-21 644	-83
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 939		46 978		-42 038	-89
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	37 962		167 404	2	-129 442	-77
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 962		167 404	2	-129 442	-77
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-33 023		-120 426	-1	87 403	73
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	286 980	2	52 670		234 310	445
TOTAL DES PRODUITS	14 331 037	102	11 116 792	102	3 214 245	29
TOTAL DES CHARGES	13 468 735	96	10 979 517	101	2 489 218	23
Bénéfice ou Perte	862 302	6	137 275	1	725 027	528

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE

Certifié conforme à l'original

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 8 760 067,45 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 862 302,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Frais d'établissement	5 ans
- Logiciels et site internet	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorp.	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et info.	3 à 5 ans
- Mobilier	4 ans

Le système dégressif a été utilisé pour amortir le matériel industriel, incidence traitée en amortissement dérogatoire.



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CADRE A			IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL	64 230		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	249 128		14 615
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre		17 738		
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.			361 119		33 020
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			1 691 665		101 972
	Inst. générales, agencs & aménagts divers			386 458		36 249
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		958		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		25 893		
	Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes			33 664			
			TOTAL	2 517 495		171 240
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			500		
	Prêts et autres immobilisations financières			11 667		
			TOTAL	12 167		
TOTAL GENERAL				2 843 020		185 855

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL		64 230	
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL		263 743	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre			17 738	
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				394 138	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 793 637	
	Inst. gal. agen. amé. divers				422 707	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			958	
		Mat. bureau, inform., mobilier			25 893	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes		33 664				
TOTAL			33 664		2 655 071	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				500	
	Prêts & autres immob. financières				11 667	
TOTAL					12 167	
TOTAL GENERAL			33 664		2 995 211	



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	64 230			64 230
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	60 553	9 560		70 113
TOTAL	124 783	9 560		134 343
Terrains				
Sur sol propre	7 040	1 183		8 222
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	178 609	31 472		210 081
Inst. techniques matériel et outil. industriels	1 532 673	63 778		1 596 451
Autres				
Inst. générales agencem. amén.	296 235	24 752		320 987
Matériel de transport	185	192		377
Mat. bureau et informatiq., mob.	15 930	4 429		20 360
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 030 673	125 805		2 156 478
TOTAL GENERAL	2 155 455	135 365		2 290 820

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages	167 430	103 342	33 486	30 602
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	167 430	103 342	33 486	30 602

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages	107 632	33 989	141 621
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	107 632	33 989	141 621

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages	28 324			28 324	167			167
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL	28 324			28 324	167			167



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	11 667		11 667
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	75 776	75 776	
	Autres créances clients	584 179	584 179	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	32 371	32 371	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 130	1 130	
	Charges constatées d'avance	24 086	24 086	
TOTAUX		729 208	717 542	11 667
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FÜSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	24 086
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	24 086

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 130
Disponibilités	
TOTAL	1 130



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	500 000			500 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	18 433			18 433
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-157 892	137 275		-20 617
Résultat de l'exercice	137 275	862 302		999 577
Subventions d'investissement	6 439	1 122	2 122	5 439
Provisions réglementées				
TOTAL	504 254	1 000 700	2 122	1 502 832



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	2 567 116	1 056 611	1 510 505	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 650 204	1 650 204		
Personnel & comptes rattachés	119 910	119 910		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	56 994	56 994		
Etat & Impôts sur les bénéfices	217 143	217 143		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	17 524	17 524		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	1 935 797	1 935 797		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	829 823	829 823		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	7 394 511	5 884 006	1 510 505	

renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	1 048 927
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	



ANNEXE COMPTABLE

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Depuis le 1er janvier 2015 le DIF a été remplacé par un dispositif de Compte Personnel de Formation.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation

Table de mortalité

Départ volontaire à 0 an

Taux de turn over

Ce montant correspond à la dette actuarielle du passif social, c'est à dire tenant compte des droits acquis antérieurement, valorisé au 31/03/2022. La valeur actuelle des indemnités probables à verser si l'on tient compte des droits futurs s'élève à 175 758 €.

SAS A. DE FUSSIGNY
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 000 €
Siège social : 17 Rue des Gabariers, 16100 COGNAC
RCS ANGOULEME 501 302 129

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 20 JUIN

A QUINZE HEURES TRENTES

Au siège de la Société, 17 Rue des Gabariers, 16100 COGNAC

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Les associés de la Société A. DE FUSSIGNY se sont réunis en assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes sociaux sur convocation faite .

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence, faisant apparaître le nombre d'associés participant à l'assemblée et réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Le Commissaire aux comptes présent et participant à l'assemblée :
CSA AUDIT, Monsieur Sébastien SULLAM, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur Thomas GONON préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés réputés présents, représentés

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés par voie électronique aux associés, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement du mandat du Président

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 mars 2023 ;
- Compte annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Texte des projets de décisions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 d'une durée de 12 mois, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 862 302 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net comptable de 862 302 € à l'absorption de pertes antérieures inscrites au compte report à nouveau pour 20 617 € et en réserve pour 841 685 €.

Le montant des pertes antérieures inscrit pour la somme de 20 617 € au 31 mars 2022 est porté à 0 € après affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 2023.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des quatre derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La durée du mandat du Président confié à Monsieur Thomas GONON expirera le 31 juillet 2023.

L'assemblée générale décide de renouveler ce mandat pour une durée d'une année qui expirera le 31 juillet 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

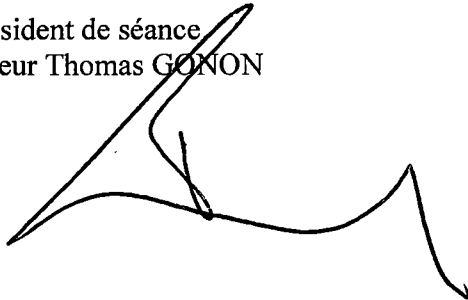
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La présente assemblée générale s'est tenue en présentielle.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Monsieur Thomas GONON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small upward stroke at the end.

A. DE FUSSIGNY SAS

17, rue des Gabariers

16 100 COGNAC

31 mars 2023

Cahier de l'annuaire
l'annuaire


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A DE FUSSIGNY relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE » de l'annexe.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler, sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Rochelle,
Le 1er juin 2023

Pour la SARL CSA AUDIT,
Sébastien SULLAM,
Commissaire aux comptes

Sébastien Sullam

✓ Certified by  yousign